

Commission de l'Exécution budgétaire

Commission de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2025

Ordre du jour :

1. Suivi des grands projets capacitaires dans le domaine de la Défense
2. Suivi du projet d'extension du site de la WSA à Sanem (suite de la réunion du 5 mai)
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Jeff Boonen, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas en remplacement de Mme Simone Beissel, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de la Défense

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, M. Alex Riechert, Col Guy Hoffmann, M. Frédéric Welsch, M. Michael Schuster, de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Gen Steve Thull, LtCol Claude Robinet, de la *Lëtzebuerger Armée*

M. Max Dörner, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Marianne Weycker, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Diane Adehm, membre de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Diane Adehm, Mme Simone Beissel, membres de la Commission de la Défense

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire ; M. Guy Arendt, Président de la Commission de la Défense

*

1. Suivi des grands projets capacitaires dans le domaine de la Défense

En guise d'introduction, Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes note que la présentation suivante concerne les grands projets capacitaires dans le domaine de la Défense, c'est-à-dire ceux pour lesquels des lois spéciales de financement ont été adoptées par la Chambre des Députés. Dans ce contexte, l'oratrice renvoie aux objectifs capacitaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (ci-après « OTAN ») ainsi qu'aux débats relatifs à une augmentation de l'objectif partagé de ses États membres des dépenses de défense à hauteur de 2 pour cent du produit intérieur brut (ci-après « PIB »), voire du revenu national brut (ci-après « RNB ») pour le Luxembourg.

L'oratrice n'entrera pas dans les détails des projets gérés par l'Administration des bâtiments publics, même si ces derniers relèvent du domaine de la Défense, en ce que ces derniers ont fait l'objet de la présentation du 8 mai 2025¹ ; il s'agit des projets suivants :

- Renouvellement des infrastructures militaires à Waldhof ;
- Renouvellement des infrastructures militaires à Bleesdall ;
- Réhabilitation et extension de la caserne Grand-Duc Jean.

Il est également précisé que les montants repris ci-dessous au titre d'enveloppes budgétaires accordées par la Chambre des Députés moyennant une loi spéciale de financement s'entendent aux conditions économiques de l'époque du dépôt du projet de loi afférent et ne comprennent pas la taxe sur valeur ajoutée.

En ce qui concerne les activités terrestres de la *Lëtzebuurger Armée*, l'oratrice souhaite aborder les projets relatifs aux *Command Liaison and Reconnaissance Vehicles* (ci-après « CLRV ») ainsi qu'au matériel roulant pour le bataillon de reconnaissance de combat binational belgo-luxembourgeois (ci-après « bataillon binational ») à mettre en place de concert avec l'Armée belge.

Concernant les CLRV, l'oratrice rappelle qu'il a été décidé de remplacer les *Protected Reconnaissance Vehicles*, également appelés « Dingo », par quatre-vingts véhicules légers de commandement, de liaison et de reconnaissance, lesdits CLRV, en vertu de la loi du 17 décembre 2021². Par la loi précitée, le Gouvernement est autorisé à dépenser 367 millions d'euros pour l'acquisition, la mise à jour, les pièces détachées afférentes ainsi que le soutien par la *Nato Support and Procurement Agency* (ci-après « NSPA ») jusqu'en 2046 ; à ce jour, 188,5 millions d'euros de cette enveloppe ont été déboursés.

Les premiers véhicules ont été livrés en avril et, à présent, il s'agit de perfectionner les logiciels afférents avant de les mettre en service définitivement à partir de septembre ; l'instruction des mécaniciens et des moniteurs de conduite se fait en parallèle. L'oratrice souhaite mettre l'accent sur le retour économique du présent projet pour le Luxembourg qui réside dans le

¹ Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics du 8 mai 2025, législature 2023-2028, P.V. EXBU23 42 P.V. MOTP 41.

² Loi du 17 décembre 2021 autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le support logistique de véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance (CLRV) pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 886, 20 décembre 2021).

paiement du soutien par la NSPA sur plusieurs années. Ces nouveaux véhicules présentent l'avantage d'être interopérables avec le matériel roulant des forces armées française et belge, ce qui importe notamment dans le cadre de la mise en place du bataillon binational précité.

Pour ce qui est du matériel roulant pour le bataillon binational³, l'oratrice note qu'il s'agit d'acquérir tant des véhicules militaires, c'est-à-dire 38 véhicules du type Jaguar et 16 véhicules du type Griffon issus du programme Scorpion, que des véhicules logistiques pour un montant autorisé de 2,616 milliards d'euros HTVA, y compris la mise à jour, les pièces détachées et le soutien afférent sur une durée de trente ans. Jusqu'à présent aucun euro n'a été dépensé dans le présent contexte, il est toutefois prévu que 56 millions d'euros seront encore déboursés au cours de l'exercice budgétaire 2025.

L'acquisition du matériel roulant sera effectuée par différentes manières, *via* la Défense belge, la NSPA ou directement par la Défense luxembourgeoise, et les véhicules seront livrés entre 2028 et 2032. Ensuite, la maintenance sera effectuée majoritairement à la *Warehouses Service Agency S.à r.l.* (ci-après « WSA ») à Sanem. Le projet de loi spéciale de financement de l'acquisition de munitions sera prévisionnellement déposé d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre des projets relevant de la composante aérienne de la *Lëtzebuurger Arméi*, l'oratrice souhaite aborder l'avancement de ceux relatifs à l'avion de transport A400M et du A330 *Multi Role Tanker Transport* (ci-après « MRTT »).

En ce qui concerne l'avion de transport A400M⁴, l'oratrice note que depuis la réunion jointe du 4 novembre 2024⁵, il n'y a pas eu d'avancements majeurs dans le présent projet. L'avion de transport A400M est stationné à Melsbroek et contribue au Commandement européen du transport aérien (aussi « *European Air Transport Command* » et ci-après « EATC ») permettant de mutualiser les capacités aériennes des pays membres. Les prochaines étapes du projet consistent en l'installation d'un deuxième système de défense jusqu'en 2030 et d'une mise à jour subséquente de l'avion, le cas échéant. Concernant l'exécution budgétaire du projet, l'exploitation de l'avion de transport A400M s'élève à 17 millions d'euros en 2025. Quant au retour économique pour le Luxembourg, l'oratrice note que le constructeur de l'avion a eu recours à des matériels très légers fabriqués au Luxembourg et l'infrastructure de maintenance à Melsbroek a été construite moyennant de l'acier produit au Luxembourg.

La participation luxembourgeoise au programme multinational MRTT⁶ consiste dans l'acquisition et l'opération en commun par plusieurs pays partenaires d'une capacité européenne mutualisée et multi-rôle de ravitaillement en vol, de transport et d'évacuation médicale stratégiques, sur une durée de 30 ans. À l'heure actuelle, six pays contribuent à ce programme ; le Danemark et la Suède sont en cours de préparer leur adhésion. Neuf des dix avions ont été livrés de sorte que l'unité multinationale est opérationnelle. Le projet respecte les contraintes budgétaires. La contribution luxembourgeoise a été haussée en 2025 ; les dépenses projetées pour 2025 s'élèvent à 11 millions d'euros.

Concernant le volet spatial des activités de la Défense luxembourgeoise, les projets suivants seront abordés :

³ Loi du 13 décembre 2024 autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le soutien logistique du matériel roulant pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 542, 19 décembre 2024).

⁴ Loi modifiée du 21 mars 2005 autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 39, 5 avril 2005).

⁵ Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission de la Défense du 4 novembre 2024, législature 2023-2028, P.V. EXBU23 25 P.V. DEF 19.

⁶ Loi modifiée du 5 juillet 2016 autorisant le Gouvernement à participer au programme multinational «Multi-Role Tanker Transport» (MRTT) (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 117, 5 juillet 2016).

- *LuxGovSat Communication satellite* ;
- *NATO Alliance Ground Surveillance* (ci-après « AGS ») ;
- *Luxembourg Earth Observation System* (ci-après « LUXEOSys ») ;
- *Medium Earth Orbit (MEO) Global Services* (ci-après « MGS »).

En guise de rappel, l'oratrice note que le projet « LuxGovSat »⁷ est mis en œuvre par le biais d'un partenariat privé-public entre l'État luxembourgeois et SES S.A. et son exécution budgétaire repose sur une participation dans le capital de la société LuxGovSat S.A. à hauteur de 50 millions d'euros et 100 millions d'euros de capacités de communications satellitaires répartis sur dix ans par tranches de 10 millions d'euros. Les capacités du satellite GovSat-1 étant presque entièrement allouées, il est prévu d'étendre les activités de LuxGovSat par le biais d'un deuxième satellite « GovSat-2 » ; le projet de loi spéciale de financement sera déposé sous peu.

Le projet « AGS »⁸ consiste dans l'acquisition de capacités de communications satellitaires commerciales pour un montant de 120 millions d'euros sur 10 ans à mettre à disposition du programme AGS de l'OTAN ; ces capacités satellitaires sont acquises par le biais d'un contrat avec la société LuxGovSat. L'exécution budgétaire du présent projet connaît un certain retard en ce que les drones à acquérir par l'OTAN pour sa base aérienne en Sicile n'ont pas pu être livrés à temps de sorte qu'un montant de seulement 51 millions d'euros a pu être déboursé au titre du projet sous rubrique jusqu'à présent. Ainsi, il est prévu de soumettre un projet de loi modificative à la Chambre des Députés permettant d'étendre l'application temporelle de la loi spéciale de financement du 18 décembre 2015 précitée sans qu'il ne soit touché à l'enveloppe budgétaire y prévue.

Quant au projet « LUXEOSys »⁹, l'oratrice indique que des 309 millions d'euros accordés sur une durée de quatorze ans, 228 millions d'euros ont été déboursés. Le retard de la mise en service est dû au fait que les lancements de satellites se font en groupe et que l'on doit attendre qu'un deuxième satellite soit prêt à être lancé de concert avec celui de LUXEOSys. L'oratrice rappelle que ce satellite pourra être utilisé à des fins tant civiles que militaires et que le retour économique pour le Luxembourg consiste dans les activités du consortium LUXEOps au Luxembourg, dans la confection des antennes au sol par une entreprise luxembourgeoise ainsi que dans l'hébergement au Luxembourg du centre de données afférent.

Concernant le projet « MGS »¹⁰, l'oratrice rappelle que ce projet consiste dans l'acquisition et l'exploitation de capacités de communications satellitaires sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés au travers du *Global Commercially Contracted Satellite Communications Support Partnership* établi par le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique sous l'égide de la NSPA en 2022. L'enveloppe budgétaire s'élève à 195 millions d'euros sur dix ans et jusqu'ici 18,5 millions d'euros ont été

⁷ Loi du 19 décembre 2014 autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 246, 23 décembre 2014).

⁸ Loi modifiée du 18 décembre 2015 autorisant le Gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme «Alliance Ground Surveillance» (AGS) de l'OTAN (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 251, 24 décembre 2015).

⁹ Loi modifiée du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 792, 11 septembre 2018).

¹⁰ Loi du 9 juin 2023 autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS) (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 296, 14 juin 2023).

déboursés à la NSPA pour contracter des services auprès de SES S.A. et pour l'acquisition de terminaux utilisateurs.

Dans le contexte de la cybersécurité, la mise en place d'environnements *cloud* sécurisés permettant le stockage et le traitement de données au profit de bénéficiaires étatiques et de partenaires institutionnels internationaux est en cours de préparation au titre du projet « *Luxembourg Cyber Defence Cloud* »¹¹ (ci-après « LCDC »). À l'heure actuelle, 8,2 millions d'euros des 250,3 millions d'euros accordés ont été dépensés et l'appel d'offres a été publié ce 14 mai. L'attribution du marché est prévue pour juin 2026 et la mise en œuvre du présent projet se fait en étroite collaboration avec la NSPA. En matière de retour économique, l'oratrice note que la LCDC sera hébergée dans des centres de données situés au Luxembourg et que des fournisseurs luxembourgeois ont d'ores et déjà annoncé vouloir participer au marché public pour la mise en place, l'opération et la maintenance de la LCDC.

Les projets infrastructurels de la Défense luxembourgeoise non gérés par l'Administration des bâtiments publics comprennent la participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA et le programme stratégique d'infrastructure de la NSPA.

La participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA se base sur la loi spéciale de financement du 22 février 2021¹² selon laquelle le Gouvernement est autorisé à déboursier 225 millions d'euros à titre de frais de fonctionnement et 7,4 millions d'euros à titre de frais liés à l'extension de l'infrastructure de 2020 à 2028 ; jusqu'ici, 86,9 et 11,3 millions d'euros ont été déboursés afin de couvrir respectivement les frais de fonctionnement et les travaux d'extension. Pour rappel, 243 personnes travaillent à la WSA pour le compte de la *US Air Forces Europe* et, dans le cadre de l'extension de l'infrastructure, le marché a été attribué à une société de construction luxembourgeoise. Quant au volet lié à l'extension de l'infrastructure, le bâtiment administratif construit à ce titre est opérationnel depuis mai 2025.

En tant que pays-hôte de la NSPA, le Luxembourg participe au financement des phases 2 à 5 du programme stratégique d'infrastructure de la NSPA¹³ à Capellen à hauteur de 200 millions d'euros ainsi qu'au financement de l'infrastructure *Outside Cabling Plant 2* (ci-après « OCP2 ») pour un montant de 1,75 million d'euros ; jusqu'ici 17,7 millions d'euros ont été déboursés au titre du programme stratégique d'infrastructure et 2,34 millions d'euros pour l'OCP2. En termes de retombées économiques, l'oratrice souligne que la NSPA compte plus de mille quatre cents employés au Luxembourg et que la construction des bâtiments a été confiée à des entreprises de la région.

Finalement, l'oratrice se penche sur les futurs projets capacitaires dans le domaine de la défense ne disposant pas encore de base légale spéciale et qui s'inscrivent dans la mise en place du bataillon binational susvisé.

En ce qui concerne l'extension de la WSA afin d'y héberger le *Military Multi-Modal Hub* (ci-après « M3H »), l'oratrice renvoie aux explications livrées à l'occasion de la réunion jointe du

¹¹ Loi du 14 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, l'opération et la maintenance d'environnements cloud spécialisés, dénommés « *Luxembourg Cyber Defence Cloud* », ainsi que ses composantes et services connexes (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 427, 20 juillet 2023).

¹² Loi du 22 février 2021 autorisant la participation financière de l'État dans le fonctionnement et dans l'extension de l'infrastructure de l'Agence de Gestion de Dépôts S.à r.l. (Warehouses Service Agency - WSA) (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 147, 25 février 2021).

¹³ Loi du 24 mars 2021 autorisant la participation financière de l'État au programme stratégique d'infrastructure de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NATO Support and Procurement Agency - NSPA), ainsi qu'à l'infrastructure « *Outside Cabling Plant 2* » (OCP2), à Capellen (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 242, 26 mars 2021).

5 mai 2025¹⁴ tout en réitérant sa proposition d'opter pour un lancement des travaux préparatoires avant l'adoption de la loi spéciale de financement afférente ; attendre cette adoption engendrerait des retards dans la mise en place du bataillon binational ainsi que des surcoûts non négligeables.

En ce que le centre de gravité du prédit bataillon binational se trouvera à Arlon, sa mise en place nécessite également des travaux sur le site du camp militaire *Général Bastin* près d'Arlon. En qualifiant Arlon comme « centre de gravité », l'oratrice entend dire que l'état-major ainsi que des unités opérationnelles y seront casernés. Les infrastructures qu'il s'agit d'ériger englobent entre autres des zones administratives, de simulation, d'instruction ainsi que d'entrepôt.

Une étude vient confirmer la faisabilité du projet tel que proposé sans qu'il ne soit à ce stade possible d'estimer les coûts des travaux à effectuer. Il en découle que le Gouvernement n'est pas en mesure d'élaborer un projet de loi spéciale de financement en bonne et due forme en ce que l'enveloppe budgétaire pour laquelle est demandée l'autorisation de la Chambre des Députés n'est pas encore chiffrable. Or, il est d'ores et déjà convenu avec l'État belge que les coûts des travaux seront endossés à parts égales par les deux partenaires, ce qui signifie que des entreprises luxembourgeoises devront participer de manière considérable.

À l'heure actuelle, un appel à candidatures a été lancé à la suite duquel trois consortiums seront chargés de préparer les projets d'infrastructure, y compris les études requises pendant une durée d'environ deux ans. Sur base des projets présentés à l'issue de cette phase, les partenaires belge et luxembourgeois feront leur choix : un consortium sera sélectionné pour mener à bien le projet présenté et les deux consortiums non sélectionnés seront indemnisés pour leur travail. L'estimation des coûts réels ne pourra être finalisée qu'après que la sélection du projet et du consortium sera définitive ; selon les dires de l'oratrice, ce ne sera qu'au début de l'année 2027. Cette première phase de conception engendrerait prévisionnellement des coûts à hauteur de 15 à 20 millions d'euros.

En ce qu'il ne sera possible de déposer un projet de loi spéciale de financement qu'à partir de la sélection du candidat, l'oratrice propose deux options :

- déposer dès maintenant un projet de loi sans disposer de l'estimation des coûts réels du projet d'infrastructure et par conséquent de la participation luxembourgeoise ;
- obtenir l'autorisation de déboursier les fonds nécessaires pour les éléments énumérés ci-dessus et préparer le projet de loi lorsque l'estimation des coûts réels sera connue.

L'oratrice souligne que les frais à encourir lors de cette phase de conception se trouvent en deçà du seuil prévu à l'article 80, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État en application de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution.

En guise de conclusion, l'oratrice souligne que les projets susmentionnés respectent intégralement les autorisations budgétaires votées par la Chambre des Députés et renvoie également à la réunion prochaine des ministres de la Défense de l'OTAN au cours de laquelle une hausse de l'objectif des dépenses militaires des États membres sera abordée étant donné que les futurs objectifs capacitaires de l'OTAN ne pourraient être financés avec 2 pour cent.

Échange de vues

¹⁴ Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission de l'Exécution budgétaire, de la Commission de la Défense et de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics du 5 mai 2025, législature 2023-2028, P.V. EXBU23 40 P.V. DEF 25 P.V. MOTP 40.

Monsieur le Président de la Commission de la Défense Guy Arendt (DP) renvoie à l'article 104, paragraphe 2, du Règlement de la Chambre des Députés en vertu duquel la Chambre des Députés peut adopter des « motions comprenant les nouveaux projets d'infrastructure auxquels elle donne son accord de principe afin que le Gouvernement puisse engager les frais nécessaires à des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation et, le cas échéant, des cahiers des charges nécessaires pour la mise en adjudication publique ».

Monsieur le Président de la Commission de l'Exécution budgétaire Franz Fayot (LSAP) s'interroge sur la destination des infrastructures à construire à Arlon ainsi que sur les procédures afférentes tout en faisant allusion aux soucis de synchronisation au niveau du projet « M3H ».

Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes note que dans le cadre du M3H, il est proposé d'effectuer des travaux préparatoires de viabilisation avant l'adoption de la loi spéciale de financement afférente étant donné qu'attendre cette adoption impliquerait un décalage d'une année et demie par rapport aux échéances convenues de concert avec la Belgique et l'OTAN pour la mise en place du bataillon binational. Une viabilisation anticipée du site prévu pour l'extension de la WSA permettrait d'y héberger les premiers véhicules délivrés en ayant recours à des infrastructures provisoires.

Pour ce qui est des travaux à effectuer à Arlon, l'oratrice note que la problématique réside dans le fait que des frais devront être encourus afin de connaître le montant exact pour lequel le Gouvernement demanderait l'autorisation à la Chambre des Députés moyennant le dépôt d'un projet de loi spéciale de financement. À noter que similairement au M3H au Luxembourg, des infrastructures analogues seront mises en place à Liège sous l'égide de l'État belge.

Un représentant de la Lëtzebuerger Armée tient à ajouter que les infrastructures à Arlon hébergeront l'état-major du bataillon binational ainsi que des unités opérationnelles. À cette fin, il est prévu de rénover des bâtiments d'ores et déjà présents sur le site et d'en construire des nouveaux.

Monsieur le Député Gusty Graas (DP) souhaite souligner le caractère exceptionnel de la demande de Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes, il est cependant nécessaire de prendre des décisions exceptionnelles lorsque des circonstances extraordinaires le nécessitent. Il est fait allusion aux discours prônant une hausse de l'objectif précité des 2 pour cent de dépenses militaires à 5 pour cent signalant une certaine pression sur les États membres de prêter plus d'efforts en matière de défense et de démontrer leur engagement par rapport aux objectifs de l'OTAN. L'orateur salue l'approche transparente de Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes.

Pour ce qui est du M3H, Madame la Députée Sam Tanson (déli gréng) souhaite connaître le montant exact que coûtera vraisemblablement la solution préconisée par Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes en ce que la note¹⁵ soumise préalablement aux commissions ci-présentes fait état d'un montant de 40 millions d'euros comprenant les prédicts travaux préparatoires à hauteur de 16 millions d'euros et des frais d'études s'élevant par déduction à 24 millions d'euros. Ces 40 millions d'euros ne comprennent dès lors pas les frais découlant des solutions d'infrastructures intermédiaires, la détermination desquelles dépendrait selon la note précitée « d'études plus approfondies en fonction de l'orientation politique » arrêtée lors de la présente réunion.

¹⁵ En amont de la présente réunion, les membres des présentes commissions parlementaires ont eu accès à une note de la part de la Direction de la Défense détaillant les enjeux du dossier sous rubrique.

Ensuite, l'oratrice tient à préciser que l'article 104, paragraphe 2, du Règlement de la Chambre des Députés ne vise pas les travaux préparatoires susvisés se limitant explicitement aux frais relatifs à « l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation et, le cas échéant, des cahiers des charges nécessaires pour la mise en adjudication publique » ; la note précitée indique que ces travaux préparatoires « concernent principalement la déviation d'une ligne de haute tension et d'une ligne de moyenne tension, la déviation d'une conduite de raccordement d'eau et de travaux liés à la sécurité et à la surveillance ».

Finalement, l'oratrice souhaite connaître l'état des pourparlers avec la commune de Sanem en vue des autorisations nécessaires ainsi que de l'adaptation du plan d'aménagement général (ci-après « PAG »). Il ressort de la note en cause que, dans une première phase, il est visé de solliciter une autorisation de construire dans une zone verte en invoquant l'utilité publique ; dans une deuxième phase, il serait procédé à une modification ponctuelle du PAG.

Un représentant de la Direction de la Défense indique que le montant des 40 millions d'euros susvisé vise à couvrir tant les travaux préparatoires indiqués dans la note précitée que les frais d'études en vue de l'élaboration des avant-projets sommaire et détaillé. Le coût des solutions provisoires n'y est pas compris, les auteurs de la note précitée ayant souhaité attendre la présente réunion pour connaître la position des membres des commissions concernées.

La modification ponctuelle du PAG de Sanem a été proposée par les responsables communaux en ce que d'autres adaptations sans lien direct avec la WSA sont envisagées par la commune.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) s'interroge sur l'opportunité de faire adopter une loi spéciale de financement séparée en allusion à l'article 117, paragraphe 4, de la Constitution soumettant toute charge grevant le budget de l'État sur plus d'un exercice à l'autorisation de la Chambre des Députés.

Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes indique que les frais escomptés qui s'élèvent prévisionnellement à 40 millions d'euros ne dépassent pas le seuil précité des 60 millions d'euros.

Monsieur le Président de la Commission de l'Exécution budgétaire Franz Fayot abonde dans le sens de Madame la Députée Sam Tanson en ce qui concerne le champ d'application de l'article 104, paragraphe 2, du Règlement de la Chambre des Députés.

Une représentante de la Direction de la Défense réitère les propos de Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes tout en soulignant que la quote-part des 40 millions d'euros précités dédiée à des frais d'études contribuera également à l'établissement de l'avant-projet détaillé.

Quant au projet « MRTT », Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) prend note du fait que jusqu'en 2025 le Luxembourg avait accès à 2 pour cent du programme sous forme d'heures de vol et qu'à partir du présent exercice ce pourcentage passe à 11 pour cent ; l'orateur souhaite avoir davantage d'informations sur ce que cela implique.

Concernant le projet « M3H », l'orateur se prononce en faveur de l'option consistant à attendre l'adoption de la loi spéciale de financement avant le commencement des travaux préparatoires.

Monsieur le Député Claude Haagen (LSAP) s'interroge sur les raisons pour lesquelles il n'est pas envisagé d'avoir recours à un plan d'occupation du sol au lieu de proposer une

modification ponctuelle du PAG. Aux dires de l'orateur, le recours à un plan d'occupation du sol serait plus opportun en raison de la célérité procédurale.

Au vu de l'intention de la commune de Sanem de modifier son PAG indépendamment de l'extension de la WSA, un représentant de la Direction de la Défense juge plus judicieux de procéder de cette manière, aucune des deux procédures ne permettant de gagner avec certitude du temps. Accessoirement, l'orateur note que les procédures « *de commodo et incommodo* » peuvent également constituer un obstacle.

Madame la Députée Stéphanie Weydert (CSV) s'interroge sur les critères sur la base desquels la sélection des consortiums pour les travaux à effectuer à Arlon s'effectuera.

Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes indique qu'un arrangement technique à élaborer avec le partenaire belge précisera ces critères.

Monsieur le Député Fred Keup (ADR) se prononce en faveur d'un vote de la Chambre des Députés avant le début des travaux tout en soulignant l'opposition de son groupe politique relative à la mise en place du prédit bataillon binational ; l'orateur cite des préoccupations quant au personnel à y affecter. En outre, l'orateur s'interroge sur les raisons qui ont motivé de fixer le centre de gravité du bataillon binational à Arlon et de prévoir que la maintenance et la réparation des véhicules dudit bataillon se feront à Sanem.

Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes note qu'afin que le bataillon binational puisse être véritablement binational, il a été décidé d'établir son état-major à Arlon tout en prévoyant la mise en place de sites de maintenance à Sanem et à Liège. S'y ajoute que les apports tant financiers que personnels seront endossés à parts égales.

Un représentant de la Lëtzebuurger Armée précise que la mise en place du bataillon binational s'inscrit dans le cadre des responsabilités qui incombent à l'État luxembourgeois vis-à-vis de l'OTAN en ce qui concerne la garantie de la sécurité dans sa zone de responsabilité. Afin d'être en mesure de subvenir au mieux à ces besoins, il a été décidé de mutualiser nos forces avec celles de la Belgique. L'orateur met également l'accent sur l'interopérabilité et la communication des unités qui seront garanties par le prédit bataillon binational.

L'extension de la WSA afin d'y héberger un site de maintenance et de réparation du matériel roulant du bataillon binational est motivée par le souci d'un retour économique pour le Luxembourg et le fait que le site de la WSA présente la connectivité nécessaire étant relié au réseau ferré. À noter que le matériel roulant duquel le bataillon binational aura besoin de manière quotidienne se trouvera à Arlon.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) souligne qu'il est difficile d'envisager de voter une motion telle que proposée dans le cadre du projet « M3H » au vu du fait que le coût total des travaux préparatoires susmentionnés n'est pas connu.

Quant au seuil des 60 millions d'euros évoqué par Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes, l'oratrice rappelle que l'article 117, paragraphe 4, de la Constitution dispose que toute charge grevant le budget de l'État sur plus d'un exercice doit être autorisée par voie de loi spéciale.

L'oratrice s'interroge sur le retard qui entacherait le projet « M3H ».

Madame la Ministre de la Défense Yuriko Backes note qu'à l'heure actuelle, ce projet ne dénote aucun retard, il en serait autrement si le Gouvernement n'était pas autorisé à faire effectuer les travaux préparatoires en question vu qu'une première livraison de véhicules devra être réceptionnée avant que le projet « M3H » ne soit achevé.

2. Suivi du projet d'extension du site de la WSA à Sanem (suite de la réunion du 5 mai)

Le présent point à l'ordre du jour est traité de concert avec le premier.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : – Diaporama relatif aux grands projets capacitaires de la Défense



Point de situation des grands projets capacitaires de la Défense

Commission de l'Exécution budgétaire
Commission de la Défense
du 02.06.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense



LËTZEBUERGER ARMÉI



Sommaire des grands projets en cours

Terre

- Command Liaison and Reconnaissance Vehicles (CLRV)
- Matériel roulant pour le bataillon binational

Air

- Avion de transport A400M
- A330 Multi Role Tanker Transport (MRTT)

Space

- NATO Alliance Ground Surveillance (AGS)
- LuxGovSat Communication satellite
- Luxembourg Earth Observation System (LUXEOSys)
- Medium Earth Orbit (MEO) Global Services (MGS)

Cyber

- Luxembourg Cyber Defence Cloud (LCDC)

Infrastructures

- Participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA
- Programme stratégique d'infrastructure (SIP) de la NSPA
- *Renouvellement des infrastructures militaires à Waldhof (géré par l'Administration des bâtiments publics)*
- *Renouvellement des infrastructures militaires à Bleesdall (géré par l'Administration des bâtiments publics)*
- *Réhabilitation et extension de la caserne Grand-Duc Jean (géré par l'Administration des bâtiments publics)*

Futurs projets

- M3H
- Participation au projet d'infrastructures binationales à Arlon

Terre

Command Liaison and Reconnaissance Vehicles
(CLRv)

Matériel roulant pour le bataillon binational



Command Liaison and Reconnaissance Vehicles (CLRV)

- **Loi financière:** Loi du 17 décembre 2021 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** acquisition de 80 véhicules légers de commandement, de liaison et de reconnaissance, y compris leurs sous-systèmes d'armes et de communication, pour les besoins de l'Armée, sur une durée de 15 à 20 ans – remplacement des *Protected Reconnaissance Vehicles* (PRV / Dingo) et HMMWV
- **Montants autorisés:** 367 millions d'euros (TVA non comprise -coûts économiques de 2021) pour acquisition, mise à jour, pièces détachées et soutien NSPA jusqu'en 2046
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 188,5 millions d'euros
- **Délai de livraison:** début 2025 - fin 2026 (+/- 4 véhicules par mois)
- **Retour économique:** paiement du soutien par la Nato Support and Procurement Agency (NSPA) sur plusieurs années
- **Etat actuel du projet:** derniers tests des prototypes, livraison des véhicules a débuté fin avril 2025





Matériel roulant pour le bataillon binational

- **Loi financière:** Loi du 13 décembre 2024 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** Acquisition et soutien logistique du matériel roulant pour le bataillon de reconnaissance de combat binational belgo-luxembourgeois. Ceci comprend 38 véhicules du type Jaguar et 16 véhicules du type Griffon issues du programme Scorpion ainsi que les véhicules logistiques.
- **Montants autorisés:** 2,616 milliards d'euros (TVA non comprise - conditions économiques de 2024) pour acquisition, mise à jour, pièces détachées et soutien sur une durée de 30 ans.
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 0 euros (56 millions planifiés en 2025)
- **Délai de livraison:** 2028 – 2032
- **Retour économique:** maintenance des véhicules en grande partie via la WSA (Warehouses Service Agency), camions transporteur de char,...
- **Etat actuel du projet:** en attente de l'offre finale pour les Jaguar et Griffon. Avant-projet de loi « munitions » en cours d'élaboration



Air

Avion de transport A400M

A330 Multi Role Tanker Transport (MRTT)



Avion de transport A400M

- **Loi financière:** Loi modifiée du 21 mars 2005 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** acquisition d'un avion de transport militaire A400M y compris les dépenses occasionnées par l'exploitation, le fonctionnement et le soutien en service de l'avion A400M sur une durée estimée de 35 ans. La mise en œuvre s'effectue dans un cadre binational avec la Belgique.
- **Montant autorisé:**
 - acquisition: 120 millions d'euros (TVA non comprise - conditions économiques de 2001)
 - fonctionnement: 420 millions d'euros (TVA non comprise - conditions économiques de 2017)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 226.8 millions d'euros (hors TVA)
- **Délai de livraison:** avion livré en été 2020
- **Retour économique:** Euro-Composites fourniture de pièces / ARCELOR MITTAL – Hangar de maintenance
- **Etat actuel du projet:**
 - phase acquisition en cours de finalisation (système d'autoprotection planifié 2027)
 - phase fonctionnement en cours, l'unité binationale est opérationnelle et délivre ses capacités de manière effective à la Belgique, au Luxembourg et aux nations partenaires



A330 Multi Role Tanker Transport (MRTT)



- **Loi financière:** Loi modifiée du 05 juillet 2016 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** participation au programme multinational *Multi-Role Tanker Transport*, qui consiste dans l'acquisition et l'opération en commun par plusieurs (actuellement 6) pays partenaires d'une capacité européenne mutualisée et multi-rôle de ravitaillement en vol, de transport et d'évacuation médicale stratégiques, sur une durée de 30 ans
- **Montant autorisé:** 598,4 millions d'euros (TVA non comprise - conditions économiques de 2019)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 301.8 millions d'euros (hors TVA)
- **Délai de livraison:** participation à un programme / pas de livraison de capacité propre mais accès à un pourcentage du programme sous forme d'heures de vol (jusqu'en 2025: 2% / depuis 2025: 11%)
- **Retour économique:** néant
- **Etat actuel du projet:** en cours, 9/10 avions livrés – l'unité multinationale est opérationnelle – processus d'adhésion du Danemark et de la Suède en cours

Space

LuxGovSat Communication satellite

NATO Alliance Ground Surveillance (AGS)

Luxembourg Earth Observation System (LUXEOSys)

Medium Earth Orbit (MEO) Global Services (MGS)



LuxGovSat

- **Loi financière:** Loi du 19 décembre 2014 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:**
 - participation dans le capital d'une société anonyme, dont le capital social sera détenu à parts égales par l'État luxembourgeois et la société luxembourgeoise SES Astra S.A
 - acquisition de capacités satellitaires auprès de cette société dont l'objet consiste dans l'acquisition, le lancement et l'exploitation d'un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires
- **Montant autorisé:**
 - 50 millions d'euros dans le capital de la société
 - 100 millions d'euros (TVA non comprise) de capacités satellitaires sur 10 ans (contrat « 10x10 »)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 50 millions d'euros (capital) + 91 millions d'euros (capacité)
- **Délai de livraison:** 2018
- **Retour économique:**
 - société LuxGovSat (joint venture entre SES et le Gouvernement luxembourgeois)
 - consolidation du Luxembourg en tant qu'acteur de référence dans l'espace
 - renforcement du positionnement de SES dans le domaine de la défense / communication satellitaire militaire
- **Etat actuel du projet:**
 - les services de communication par satellite délivrés par la société LuxGovSat sont très appréciés des partenaires
 - le contrat « 10x10 » permet de fournir des services à l'OTAN, l'Europe et à nos partenaires (p.ex NATO Mission in Iraq, EUTM Mozambique, Marine belge)
 - au travers du mécanisme de « pooling and sharing » LuxGovSat peut fournir ses services via la Défense Luxembourgeoise contre paiements des partenaires
 - La Défense a rejoint le partenariat NATO SATCOM Services 6th Generation pour fournir les capacités de communication par satellite opérationnelles de l'OTAN
- **Futur pour LuxGovSat:**
 - les capacités du satellite GovSat-1 étant actuellement presque entièrement utilisées et le besoin de communications sécurisées par satellite (militaires et civiles gouvernementales) continue de croître → projet GovSat-2
 - Projet de loi devrait être déposé pour cet été 2025





NATO Alliance Ground Surveillance (AGS)

- **Loi financière:** Loi du 18 décembre 2015 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** acquisition de capacités de communications satellitaires commerciales (fréquences Ku) à mettre à disposition du programme *Alliance Ground Surveillance* (AGS) de l'OTAN
- **Montant autorisé:** 120 millions d'euros (TVA non comprise) sur 10 ans
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 51 millions d'euros
- **Délai de livraison:** entre 2016 et 2025
- **Retour économique:** société LuxGovSat en charge du contrat (et SES est le fournisseur principal de la capacité commerciale)
- **Etat actuel du projet:**
 - grande satisfaction du *NATO Intelligence, Surveillance and Reconnaissance Force* (NISRF) par rapport au services GovSat fournis
 - le programme AGS ayant subi de nombreux retards (livraison des drones retardées à plusieurs reprises), le système n'est devenu opérationnel qu'en 2019
 - nécessaire de modifier la loi actuelle pour la prolonger jusque fin 2029 (sans augmentation du budget)
 - le projet de loi a été déposé en janvier 2025
 - présentation à la Chambre des député.e.s prévu prochainement





Luxembourg Earth Observation System (LUXEOSys)

- **Loi financière:** Loi modifiée du 14 août 2018 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** acquisition et gestion d'un système d'observation de la Terre (satellite et son segment sol)
- **Montant autorisé:** 309 millions d'euros sur 14 ans (TVA non comprise - conditions économiques de 2020)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 228 millions d'euros
- **Délai de livraison:** lancement du satellite prévu entre mars et juin 2025 – exploitation des services pendant 7 à 10 ans
- **Retour économique:** consortium LUXEOps, HITEC (antennes au sol), Data Centre
- **Etat actuel du projet:**
 - satellite prêt pour le lancement (en mode « *storage* »)
 - développement et installation du segment sol au Luxembourg
 - analyse de cas d'application et développement de partenariats stratégiques
 - date de lancement retardée par SPACEX (problème avec le *co-passenger*) → confirmée pour fin août 2025





Medium Earth Orbit (MEO) Global Services (MGS)

- **Loi financière:** Loi du 9 juin 2023 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** acquisition et exploitation de capacités de communications satellitaires sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés au travers du *Global Commercially Contracted Satellite Communications Support Partnership* établi par le Luxembourg et les États-Unis sous l'égide de la NSPA en 2022
- **Montant autorisé:** 195 millions d'euros sur 10 ans (TVA non comprise - conditions économiques de 2023)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 18,5 millions d'euros
- **Délai de livraison:** entre 2024 et 2034
- **Retour économique:** SES (et LuxGovSat pour les services sécurisés en Europe)
- **Etat actuel du projet:**
 - signature du contrat entre la NSPA et SES le 2 septembre 2024 (*Indefinite Delivery/Indefinite Quantity contract* pour une valeur totale de 200 millions USD sur 3 ans, dont 14,5 millions USD du Luxembourg actuellement)
 - évaluation de cas d'application concrets pour des services MGS au profit de partenaires
 - déploiement des premiers services opérationnels prévu pour juin 2025 à Sigonella (site de l'OTAN pour le programme AGS)



Cyber

Luxembourg Cyber Defence Cloud (LCDC)



Luxembourg Cyber Defence Cloud (LCDC)

- Loi financière: Loi du 14 juillet 2023 ([Legilux](#))
- Objet du projet: Mise en place d'environnements *cloud* sécurisés, qui permettront le stockage et le traitement de données au profit de bénéficiaires étatiques et de partenaires institutionnels internationaux.
- Montant autorisé: 250,3 millions d'euros (conditions économiques de 2023)
- Fonds dépensés jusqu'à présent: 8,2 millions d'euros
- Délai de livraison: Début de l'implémentation prévu pour le 2^e semestre 2026
- Retour économique: (1) LCDC sera hébergé dans des centres de données situés au Luxembourg, (2) des fournisseurs luxembourgeois ont annoncé vouloir participer au marché public pour la mise en place, l'opération et la maintenance de la *Luxembourg Cyber Defence Cloud*
- Etat actuel du projet: Appel d'offres publié le 14 mai. Attribution du marché prévue pour juin 2026. Le projet d'acquisition et de support du LCDC est réalisé de façon étroite avec la NSPA.

Infrastructures

Participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA

Programme stratégique d'infrastructure (SIP) de la NSPA

Renouvellement des infrastructures militaires à Waldhof (géré par l'Administration des bâtiments publics)

Renouvellement des infrastructures militaires à Bleesdall (géré par l'Administration des bâtiments publics)

Réhabilitation et extension de la caserne Grand-Duc Jean (géré par l'Administration des bâtiments publics)



Participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA

- **Loi financière:** Loi du 22 février 2021 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** participation au financement des frais de fonctionnement de la WSA pour la période de 2020-2028 ainsi qu'aux frais liés à l'extension de l'infrastructure
- **Montant autorisé:** 225 millions d'euros frais de fonctionnement et 7,4 millions d'euros frais liés à l'extension de l'infrastructure (TVA non comprise - conditions économiques de 2021)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 86,9 millions d'euros (fonctionnement) + 11,3 millions d'euros (infrastructures)
- **Délai de livraison:** n/a
- **Retour économique:** 243 personnes travaillent à la WSA pour le compte de la US Air Force et dans le cadre de l'extension de l'infrastructure, marché attribué à une société de construction luxembourgeoise
- **Etat actuel du projet:** extension de l'infrastructure – bâtiment administratif opérationnel depuis le 19 mai 2025





Programme stratégique d'infrastructure (SIP) de la NSPA

- **Loi financière:** Loi du 24 mars 2021 ([Legilux](#))
- **Objet du projet:** Participation – en tant que pays-hôte – au financement des phases 2 à 5 du Programme stratégique d'infrastructure (SIP) de la NSPA à Capellen ainsi qu'au financement de l'infrastructure *Outside Cabling Plant 2* (OCP2)
- **Montant autorisé:** SIP – 200 millions d'euros ; OCP2 – 1.750.000 euros (TVA non comprise - conditions économiques d'octobre 2019)
- **Fonds dépensés jusqu'à présent:** 17.7 millions d'euros (SIP) + 2.339.661 euros (OCP2)
- **Délai de livraison:** en plusieurs phases sur une décennie et demie
- **Retour économique:** 1400+ personnes travaillent à la NSPA, visibilité OTAN, marchés de conception et de travaux attribués à des entreprises de la région
- **Etat actuel du projet:** Bâtiments NEWADMIN1, NEWADMIN2 et OCP2 en cours de construction (parachèvement intérieur)



Futurs projets

Military Multi-Modal Hub

Infrastructures binationales à Arlon



Military Multi-Modal Hub – M3H (projet d’extension de la WSA)

- Suivi de la Commission jointe du 5 mai 2025
- Note du 21 mai 2025 à l’attention de la Commission jointe
 - Option 1: lancer les travaux préparatoires avant le vote de la loi de financement
 - Option 2: attendre le vote de la loi avant le démarrage des travaux préparatoires
- Option 1 la mieux adaptée et économiquement avantageuse



Participation au projet d'infrastructures binationales à Arlon

- Objectif capacitaire de l'OTAN pour la création d'un bataillon binational de reconnaissance de combat de type médian (belgo-luxembourgeois)
- Le camp militaire *Général Bastin* près d'Arlon a été retenu en tant que centre de gravité du bataillon binational
- L'Etat-Major binational et des unités opérationnelles seront casernés au camp *Général Bastin*
- La Défense belge est responsable pour les constructions et le maintien des infrastructures
- Les infrastructures englobent e.a. des zones administratives, de simulation, d'instruction et garages
- L'étude de faisabilité a été clôturée et validée pour entamer les étapes suivantes du projet
- Co-financement 50/50 des frais liés aux infrastructures binationales



Participation au projet d'infrastructures binationales à Arlon

- Une **loi de financement** devra être élaborée pour **couvrir notre contribution financière** dans un contexte de projet d'infrastructure en Belgique
- Défi: informations requises pour l'élaboration du projet de loi sont sujets aux éléments suivants:
 - Études parallèles (études environnementales, levés topographiques etc.)
 - Rémunération des candidats à l'appel à candidature:
 - 3 consortiums seront chargés de préparer les projets d'infrastructures (y compris études) - pendant environ 2 ans
 - Les 2 consortiums non retenus seront indemnisés
 - 1 consortium sera sélectionné par la suite et son projet de construction sera retenu
 - **L'estimation des coûts réels ne sera connue qu'après la sélection du consortium gagnant**
- 2 options:
 - déposer dès maintenant un avant-projet de loi sans disposer de l'estimation des coûts réels du projet d'infrastructure et par conséquent de la participation luxembourgeoise
 - obtenir l'autorisation de déboursier les fonds nécessaires pour les éléments énumérés ci-dessus (estimée à 15-20 millions d'euros) et préparer l'avant-projet de loi lorsque l'estimation des coûts réels sera connue

Questions?